

Perpignan le 10 novembre 2009

## Perpignan et la Communauté d'Agglomération distinguées au titre du plan Ville durable

La première conférence nationale sur la Ville durable, organisée le 4 novembre à Paris, Musée du Quai Branly a récompensé la Ville de Perpignan dans la Catégorie "projets d'avenir" pour le dossier Eco-quartier du Pou de les Coulobres. Jean-Louis Borloo a félicité en personne Dominique Schemla, Vice-Président délégué au Développement Durable, de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et Joëlle Anglade, Conseiller Municipal délégué à l'environnement et à l'aménagement du territoire de Perpignan, pour ce dossier d'éco-quartier qui vise l'exemplarité sur le plan environnemental et plus largement pour la démarche engagée par la Ville de Perpignan et la Communauté d'Agglomération au titre du plan Ville durable.



Ci-dessus, Dominique Schemla Vice-Président délégué au Développement Durable, de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et Joëlle Anglade, Conseiller Municipal délégué à l'environnement et à l'aménagement du territoire de Perpignan, récompensés, le 4 novembre 2009, par le Ministre d'Etat, Jean-Louis Borloo.

Le 22 octobre 2008, dans le droit fil de l'Engagement Grenelle, Jean-Louis Borloo annonçait la mise en œuvre du Plan Ville durable.

*"Le Plan Ville durable vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville".*

Il se décline de plusieurs façons, au travers notamment : de l'appel à projets Eco-Quartier, de la démarche EcoCité, de l'appel à projet « Transport en commun en site propre », du plan « Restaurer et valoriser la Nature en Ville », actuellement en cours d'élaboration.

Lors d'une rencontre organisée par la commission d'analyse et d'appui du Plan Ville durable le 3 novembre 2009, le projet **Grenelle 2015, Archipel Perpignan**, porté par la Communauté d'Agglomération et la ville de Perpignan a pu être exposé.

La commission a souligné le caractère innovant du projet et la spécificité liée à la signature, dès janvier 2008, d'une convention de mise en œuvre des conclusions du Grenelle de l'environnement avec l'Etat. **A ce titre, elle a confirmé que les deux collectivités étaient retenues dans le réseau du plan Ville durable et indiqué la volonté de poursuivre la démarche engagée et le partenariat, notamment par la signature d'une seconde convention sur la base d'un programme d'actions opérationnelles.**

### ► Appel à projet EcoQuartier

160 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'Appel à projets Eco-quartier.

Sur ces 160 dossiers, un Grand Lauréat (la Ville de Grenoble) et 26 collectivités ont été primés autour de 7 thématiques, dont **la Ville de Perpignan labellisée au titre du palmarès "Projets d'avenir" pour le dossier Ecoquartier du Pou de les Colobres.**

### ► Appel à projet « Transport en commun en site propre »,

Dans le cadre du plan Ville Durable, l'Etat a également soutenu le projet **"bus à haut niveau de services"**, déposé par l'Agglomération dans le cadre de l'appel à projet "transports" et confirmé une subvention de 4,4 M€ pour la réalisation d'une ligne de 10 km de bus à haut niveau de services sur le territoire.